

Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse
Rapport annuel 2011-2012

Défendre les droits de l'enfant : L'affaire de tout le monde



**Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse
Rapport annuel 2011-2012**

Défendre les droits de l'enfant : l'affaire de tout le monde

Publié par:

Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Février 2013

ISSN : 978-1-4605-0175-7

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Conception de la page couverture:

Dessin d'élève reçu pour la célébration de poésie et d'affiches dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants 2011

Le 14 février 2013

Monsieur Donald J. Forestell
Greffière
Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le troisième rapport annuel du défenseur des enfants et de la jeunesse conformément au paragraphe 25(1) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon plus profond respect.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim,



Christian Whalen
Défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim

Table des matières

Mot du défenseur.....	3
Notre Vision.....	5
Notre Mandat.....	5
Notre Mission.....	7
Recommandations.....	7
Rétrospective de l'année – Défendre les droits de l'enfant : l'affaire de tout le monde.....	10
Un cadre de travail de l'engagement des jeunes au Nouveau-Brunswick.....	12
Soutenir les premiers « jeunes leaders »	14
Développer beaucoup de « jeunes leaders » au Nouveau Brunswick.....	15
La Conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.....	17
Établissement d'un groupe de travail sur les droits de l'enfant dans la Francophonie.....	18
Jouer ça compte! Le rapport sur l'état de l'enfance 2011.....	19
Semaine de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick.....	20
Comment aimer un enfant – Émission à la radio pour la communauté.....	25
La Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien crée une section en droit de l'enfant.....	26
Droits des enfants : un changement de paradigme – Atelier de formation d'UNICEF Canada.....	27
Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant.....	29
La sensibilisation et les partenariats.....	31
Examen systémique.....	34
Le défenseur des enfants et de la jeunesse – Défendre les droits de l'enfant dans les faits.....	36
Une cause célèbre de chez nous illustre le besoin d'un commissaire national à l'enfance.....	36
Défendre les droits des jeunes contrevenants	37
Présentation au Comité permanent de la justice et des droits de la personne à propos du projet de loi C-10.....	38
Les enfants autochtones – Le Canada doit faire mieux : aujourd'hui et demain.....	39
Participation à l'examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.....	40
Soumission sur l'inclusion scolaire.....	42
Examen des soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick.....	43
Demandes de défense.....	45
Les cas individuels par ministères et par agence.....	46
Administration.....	49
Bilan financier.....	49
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse – Notre équipe.....	50

Mot du défenseur



Les discours en faveur des droits de l'enfant abondent. Le monde est unanime sur l'utilité de donner priorité aux efforts collectifs en vue de parvenir à *un monde digne des enfants*. C'est chose facile à dire et les élus de toute trempe ne cessent d'applaudir ces thèmes. Pourtant plus de 20 ans après l'adoption de la *Convention relative aux droits de l'enfant* nous tardons encore à développer les mécanismes d'application et l'éducation aux droits de l'enfant qui nous permettrons de faire connaître et faire respecter ces droits fondamentaux des enfants avec tout le sérieux que cela mérite. C'est à cette grande tâche que le Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse s'est attelé comme objectif stratégique prioritaire durant l'année fiscale 2011-2012, une année charnière qui a vu le Bureau renforcer son autonomie vis-à-vis le Bureau de l'Ombudsman tout en participant à une réflexion publique sur la réforme des agents de l'Assemblée Législative.

Dès mon entrée en fonction une question d'approche s'imposait. Quel devrait être le mode d'opération d'un Défenseur des enfants de la jeunesse nommé à titre intérimaire? Fallait-il faire preuve de circonspection, compte tenu de la nature temporaire de la désignation; se résigner à un rôle d'arrière-plan, en s'acquittant du jour le jour ou fallait-il suivre dans la voie déjà tracée? Une simple lecture de la loi du Défenseur et le gros bon sens me confirmait la voie à prendre. Il n'y a qu'une approche qui sied à un Défenseur des enfants et de la jeunesse et c'est d'être visible, d'être entendu et de foncer afin d'élever la voix des enfants et des jeunes et de bien défendre leurs droits et intérêts.

Pour ce faire nous avons dû réinventer nos approches et restructurer le bureau. Dès juin 2011 nous avons départagé les effectifs du bureau avec le Bureau de l'Ombudsman. Bien qu'au départ nous devions opérer sur un maigre 40% des moyens des deux bureaux combinés, par la fin de l'exercice fiscal une entente avec le bureau de l'Ombudsman nous amenait à une vraie parité en terme du budget reflétant mieux la charge de travail à l'interne. Avec les moyens disponibles nous avons restructuré nos effectifs afin d'assigner du personnel dédié à chacun des mandats du Défenseur. Deux nouveaux employés ont été embauchés pour voir au mandat de sensibilisation et d'éducation du public concernant les droits de l'enfant et deux stagiaires en droit plutôt qu'un seul ont été embauchés afin de mieux adresser le mandat du Défenseur de donner des avis et conseils au Gouvernement concernant les lois et politiques affectant les enfants, leurs droits et intérêts.

Grâce à cette priorité ciblée nous avons pu grandement accroître notre présence sur le terrain et intervenir de façon conséquente lors de consultations publiques sur des enjeux ou réformes affectant l'enfance, par exemple la réforme de la santé touchant les services de soins primaires. Mais le suivi des

recommandations des rapports antérieurs du bureau exige aussi un redoublement d'efforts. Le Défenseur a non seulement la tâche de formuler et d'émettre des recommandations. Il est aussi responsable de faire tous les suivis nécessaires en vue de leur adoption ou de leur reformulation. C'est pourquoi dans ce rapport annuel nous nous engageons à entreprendre des suivis en ce sens dans les mois qui viennent mais aussi en reprenant dès aujourd'hui quelques recommandations prioritaires sur la base de nos rapports antérieurs.

Je tiens à féliciter tous les membres de notre petite équipe pour leur travail acharné tout au long de cette période de transition. En particulier les délégués sur plaintes individuelles ont vu leur charge de travail augmenter de façon importante, ayant parfois jusqu'au double du nombre de dossiers depuis que le public est mieux informé et mieux averti concernant les recours disponibles. Aussi durant cette période toute l'équipe s'est attelée à la tâche de changer nos approches, d'une intervention fondée sur les besoins des jeunes les plus vulnérables envers une approche fondée sur le respect des droits fondamentaux de tous les enfants de la province. Nous avons aussi travaillé au long de l'année avec de nombreuses agences du gouvernement et du secteur non-gouvernemental en vue d'entreprendre ensemble ce virage vers une culture respectueuse des droits de l'enfant.

Les premiers jalons de ce virage ont été l'adoption avec Youth Matters d'un *Cadre de l'engagement jeunesse pour le Nouveau-Brunswick*, et le développement avec le Conseil de la Santé du Nouveau-Brunswick et d'une table de concertation des divers ministères desservant la jeunesse et l'enfance d'un *Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick*. Un des principes directeurs du discours des droits de l'enfant, c'est de permettre à l'enfant et aux jeunes d'être entendus, aussi nous ne pouvons faire d'avancées tangibles en matière de droits de l'enfant si nous ne prenons pas la juste mesure des conditions de vie de l'enfance dans notre province. C'est pourquoi nous soulignons avec fierté dans ce rapport annuel le lancement de ces deux initiatives.

Le premier constat qui s'est imposé d'emblée en entrant en fonction c'est que d'agir comme Défenseur des enfants et de la jeunesse n'est pas une chose qui puisse se faire seul. Nous puisons beaucoup sur l'expérience de nos collègues d'à travers le pays et nous nous comptons heureux d'avoir pu accueillir en septembre 2011 la conférence nationale du **Conseil canadien des Défenseurs des enfants et des jeunes**. Aussi nous avons redoublé d'efforts sur toute l'année afin de développer de nouveaux partenariats avec des acteurs clés de notre société qui font déjà un travail important au quotidien comme défenseurs de nos enfants : en particulier, les enseignants et enseignantes du Nouveau-Brunswick, les puériculteurs et puéricultrices, les infirmiers et infirmières de santé publique, ainsi que les avocats et notaires. L'établissement au Nouveau-Brunswick de la première section du droit des enfants au pays de l'**Association du barreau canadien** est un développement que nous accueillons avec empressement.

Nous continuerons cette année et dans les années à venir à continuer à mobiliser tous les acteurs de la société civile à prendre un engagement plus réfléchi envers les droits de l'enfant afin de mieux développer notre connaissance théorique des droits de l'enfant et de traduire cette connaissance en

pratique et en expérience vécue au bénéfice de tous les enfants de la province. La poursuite d'initiatives nouvelles entamées cette année, telle la semaine provinciale de sensibilisation aux droits de l'enfant et l'organisation du tout premier *Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant* au Campus universitaire de Moncton en août 2012, sera à la base de ces efforts de vulgarisation du droit.

D'autres pays et gouvernements à travers le monde nous ont frayé un chemin qui nous montre comment actualiser les droits de l'enfant : le parlement jeunesse de l'Écosse, les modèles d'évaluation d'impact sur les droits de l'enfant de l'Australie ou du Pays de Galle, les premières ratifications du 3^e protocole permettant la saisine individuelle du Comité des droits de l'enfant, ailleurs un processus budgétaire rendant l'état imputable pour son investissement envers l'enfance, ailleurs encore une approche éducative qui favorise le jeu libre comme instrument de développement de l'enfance. Grâce à toutes ces pistes et ces bonnes pratiques, nous pourrions ensemble dresser un plan et responsabiliser les cadres du fonctionnariat à faire des enfants et des jeunes du Nouveau Brunswick notre vraie priorité stratégique comme société. Tout ce qu'il nous faut est là. Les enfants du Nouveau-Brunswick n'en méritent pas moins. Il ne nous manque maintenant qu'une vraie volonté de faire.

Rapport annuel 2011-2012

Défendre les droits de l'enfant : l'affaire de tout le monde



Notre Vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens productifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où les enfants passent avant tout et où leurs droits et leur intérêt sont promus et défendus. En bref, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes et l'amélioration de la vie et du bien-être de tous les enfants et des jeunes.

Notre Mandat

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Notre Mission

Le Défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement; soutient les droits des enfants et des jeunes et défend leur intérêt afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Recommandations

Dans les prochains mois, notre bureau va consacrer du temps à nos rapports systémiques et nos recommandations au gouvernement précédents, afin d'évaluer la mesure dans laquelle nos recommandations ont été adoptées et mises en œuvre. Ce processus constituera un élément important de notre mandat, qui est de veiller à ce que les décideurs dans notre province fassent suivre à nos promesses envers les enfants.

Comme nous nous tournons vers ce processus, nous tenons à souligner cinq recommandations qui n'ont toujours pas encore été pleinement mises en œuvre, et qui restent à l'avant d'esprit dans nos efforts de plaidoyer en cours.

1: Création d'un Centre provincial d'excellence pour les jeunes ayant des besoins extrêmement complexes

Dans notre rapport de 2008, *Connexions et déconnexion*, sur la condition des jeunes à risque et des jeunes ayant des besoins très complexes au Nouveau-Brunswick, notre bureau a recommandé que le gouvernement établisse un centre provincial d'excellence pour les jeunes ayant des besoins extrêmement complexes. Le centre, il a été recommandé, devrait être chargé de recruter et de retenir les services d'experts en psychiatrie pour enfants et adolescents, en psychologie développemental, en audiologie, en orthophonie et en autres services de soutien en matière de protection de l'enfance. En 2010, le gouvernement de l'époque s'est engagé à créer ce centre et a demandé au Défenseur des enfants et de la jeunesse à fournir un plan d'action pour tel centre décrivant son mandat, l'emplacement, la structure de gouvernance et de services. Le rapport du Défenseur, *Maintenir les connexions*, a été publié en Mars 2011.

Au moment du lancement de ce rapport, nous attendons toujours la réponse officielle du gouvernement au rapport *Maintenir les connexions*, ainsi que de l'action concrète sur la mise en place de ce centre d'excellence. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a convoqué une table au niveau ministériel, dirigé par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour aider à trancher cette question. Nous sommes également encouragés par les

conversations en cours qui ont lieu entre les acteurs et les organisations communautaires qui ont un intérêt direct dans la création de ce centre. Pourtant, nous attendons un engagement ferme du gouvernement, avec un financement ci-joint et des objectifs stratégiques pour la création de ce centre à tant besoin. On en avait besoin de ce centre il ya cinq ans et la nécessité pour ça création est tout aussi grande aujourd'hui.

2: Mise en place d'un modèle de prestation des services intégrés centré sur l'enfant pour les enfants et les jeunes à besoins spéciaux

Une autre recommandation dans notre rapport *Connexions et déconnexion*, c'était pour la province du Nouveau-Brunswick de s'introduire un modèle de prestation des services coordonnés et intégrés pour les enfants et les jeunes à besoins spéciaux.

Nous sommes encouragés de voir que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mené une initiative interministérielle pour introduire des sites de démonstration de prestation de services intégrés (DSI) dans le comté de Charlotte et dans la Péninsule acadienne. Notre bureau a été tenu au courant de la mise en œuvre et des réactions initial de cette initiative, et a été en contact régulier avec le chef de l'équipe de mise en œuvre de la DSI. Nous sommes très encouragés par les résultats de l'évaluation dans les sites de démonstration qui indiquent une élimination des temps d'attente pour l'accès aux services de santé mentale et de bien meilleure coordination de l'éducation, et des services de santé mentale et sociale. À ce stade, nous exhortons le gouvernement à agir rapidement pour introduire le modèle à l'échelle provinciale, pour s'assurer que chaque enfant de la province peut accéder aux services prêts et capables dont ils ont besoin dans leur communauté.

3: Formalisation de l'application du principe de Jordan au Nouveau-Brunswick

Dans notre rapport de 2009 *Main dans la main: Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick*, notre bureau a officiellement recommandé que le gouvernement adopte et applique le principe de Jordan dans toute la prestation de services aux enfants et aux jeunes de la province. Le principe de Jordan est un principe centre sur le bien-être de l'enfant d'abord pour but de résoudre les conflits de compétence entre les gouvernements et ministères gouvernementaux au cours de paiement pour les services fournis aux enfants des Premières Nations. L'adoption du principe ferait en sorte que les conflits de compétence ne retardent ou perturbent pas le service à un enfant dans le besoin. L'agence gouvernementale de premier contact doit fournir les services nécessaires à l'enfant et le conflit de compétences peut être résolu plus tard.

Nous sommes encouragés par l'annonce et la déclaration conjointe en décembre 2011 de la province avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada d'adopter le Principe de Jordan en principe. Cependant, nous demandons instamment à la province de continuer à travailler avec les chefs Néo-Brunswickois de parvenir à un accord formel par lequel le principe de Jordan peut

être appliqué dans n'importe quelle situation face à la prestation de services aux enfants et les jeunes des Premières nations au Nouveau-Brunswick.

4: Déploiement du système de gestion d'informations Familles NB à tous les agences de Services aux enfants et à la famille opéré par les Premières nations.

Une autre recommandation au cœur de notre rapport *Main dans la main* était que le ministère du Développement social rend disponibles avec des adaptations si nécessaire le système de gestion d'informations Familles NB, et que le système soit utilisé par tous les agences de Services aux enfants et à la famille des Premières Nations dans la province.

Peu de temps après la recommandation a été faite, le gouvernement provincial a piloté la mise en œuvre de Familles NB à l'agence de Services aux enfants et à la famille de la Première nation St-Mary's. La mise en œuvre se déroulait bien et l'agence bénéficie désormais du même système de gestion d'informations qu'utilise les responsables provinciaux de protection de l'enfance. Nous recommandons le déploiement immédiat de Familles NB à tous les autres agences de Services aux enfants et à la famille des Premières nations qui en font la demande. En plus, nous recommandons que le personnel des agences bénéficie d'une formation adéquate, ainsi que des améliorations et assistance techniques d'être en mesure de répondre aux exigences de déclaration de la protection de l'enfance du ministère fédéral des Affaires autochtones.

5: Nomination d'un Défenseur des enfants et de la jeunesse sur une base permanente et les modifications en vertu de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* qui limiteront la durée de terme d'un Défenseur à titre provisoire.

Une dernière recommandation que nous jugeons essentielle au fonctionnement indépendant et crédible de ce bureau est pour le gouvernement d'agir rapidement pour combler le poste de Défenseur des enfants et de la jeunesse sur une base permanente. En Avril 2010, M. Richard, le premier Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick moyennait un préavis au président de l'Assemblée législative, une année complète à l'avance, de son intention de prendre sa retraite. Après sa retraite le 1 Avril 2011, il a été demandé de procéder à un examen de tous les hauts fonctionnaires de l'Assemblée dans la province. Son rapport, *Parfaire les rouages du système parlementaire : examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législatives du Nouveau-Brunswick*, a été déposé à l'Assemblée législative en Décembre 2011. Un comité législatif a été nommé pour examiner ce rapport et de formuler des recommandations à l'Assemblée législative sur ses plusieurs recommandations.

Nous appuyons l'orientation des recommandations de M. Richard, en particulier les appels qui soutiennent la poursuite de fortes garanties d'indépendance du mandat des personnes nommées haut fonctionnaires de l'Assemblée. Une nomination à titre permanent sur la base d'un mandat fixe est un aspect important de l'indépendance. Une simple lecture de la *Loi sur le Défenseur des enfants et de la*

jeunesse suggère que les nominations intérimaires doivent être très brèves et ne devrait pas durer au-delà du premier mois d'activité de la prochaine séance de l'Assemblée législative. Une ambiguïté dans le texte de la loi en section 10 (1) c) laisse ouverte la possibilité que les nominations intérimaires pourraient se poursuivre indéfiniment. Notre argument est que ce n'est pas une interprétation raisonnable de la loi et que le gouvernement devrait agir rapidement pour nommer un Défenseur sur une base permanente et aussi présenter un amendement pour empêcher un répètent de circonstances où une nomination intérimaire pourrait se poursuivre indéfiniment.



Rétrospective de l'année - *Mettre les droits des enfants au premier plan*

En 2011-2012, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) a augmenté ses activités publiques, ses efforts de sensibilisation et a noué des liens étroits de collaborations avec les ministères et les organisations communautaires. Notre bureau s'est assuré que toute la portée et l'étendue de notre mandat sont mieux utilisées dans l'intérêt de tous les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Nous avons invité le public à un dialogue sur notre rôle collectif dans la défense des droits des enfants, tels que garantis en vertu de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, et renforcé notre approche basée sur les droits comme défenseur pour tous les enfants.

Nous avons intensifié notre partenariat avec des organisations comme UNICEF Canada pour contribuer à mettre en œuvre une approche basée sur les droits de l'enfant grâce à laquelle les responsables des politiques publiques du Nouveau-Brunswick peuvent mieux tenir compte des droits et des intérêts des enfants.

Nous avons offert aux enfants et aux jeunes les possibilités de se faire entendre lors de décisions les concernant. Nous avons organisé d'avantage de conférences de cas avec la participation des enfants et des jeunes concernés et nous avons agi comme adultes alliés dans l'établissement d'un *Cadre d'engagement des jeunes pour le Nouveau-Brunswick*.

Quelques histoires à succès

Nous devons donner la priorité aux meilleurs intérêts de l'enfant dans toute décision qui concerne son bien-être

Notre bureau a reçu un appel du parent d'un adolescent qui faisait une consommation abusive d'alcool et de drogues. Les choses n'allaient pas bien à l'école, et la situation à la maison était devenue très difficile. Le ministère du Développement social est intervenu et a placé le jeune dans un foyer de groupe; des efforts ont été faits pour lui offrir des services. Toutefois, les organismes ne voulaient pas assumer la responsabilité du jeune et ne parvenaient pas à s'entendre sur une approche concertée très nécessaire. Notre bureau est intervenu, et une conférence de cas a été tenue avec les représentants et les professionnels concernés à partir d'un certain nombre d'organismes, ainsi que le jeune et ses parents. En mettant l'accent sur la collaboration, ils ont réussi à négocier une entente dans l'intérêt du jeune. Il a été recommandé que le jeune fasse l'objet d'une évaluation complète dans un établissement provincial. Un plan de services communautaires a été établi à la suite de l'évaluation. Le jeune et ses parents ont été aidés alors que le jeune est resté pris en charge et aussi pendant la transition vers le retour à la maison de ses parents.

Nous avons adopté l'idée de « l'analyse fondée sur les droits » dans le traitement de nos cas individuels. Nos employés ont participé à des ateliers de développement professionnel et de formation afin de mieux comprendre les droits de l'enfant, et comment les mettre en œuvre et les faire respecter dans notre travail quotidien. Nous avons aussi étendu notre offre active de services auprès des jeunes en difficulté. En améliorant la sensibilisation du public auprès de nos services, nous avons observé un accroissement du nombre de demandes de défense dans nos bureaux.

Nous avons été les champions des droits des enfants du Nouveau-Brunswick, particulièrement dans les secteurs où un changement systématique était nécessaire. Notre bureau a continué d'être la voix des droits des jeunes personnes vulnérables, notamment en ce qui concerne les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes, les jeunes pris en charge et les jeunes dans le système de justice pénale.

Au cours de l'année 2011-2012, nous nous sommes efforcés de sensibiliser tous les Néo-Brunswickois à notre rôle collectif dans la défense des droits de chaque enfant.

Un cadre de l'engagement jeunesse au Nouveau-Brunswick

Dans le cadre du mandat de défendre et de promouvoir les droits de tous les enfants et des jeunes, notre bureau a entrepris un cycle d'initiatives éducatives et de sensibilisation au cours de l'année 2011-2012. Avec l'aide d'agences gouvernementales, d'experts en développement et en protection de la jeunesse au Canada et à l'étranger; des membres de la collectivité, des organisations, ainsi que des enfants et des jeunes participants à de nombreuses activités, nous avons pu augmenter le réseau des champions des droits de l'enfant partout dans la province.



Pour célébrer l'Année internationale de la jeunesse des Nations Unies qui a eu lieu du 12 août 2010 au 11 août 2011, le BDEJ a collaboré avec le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et les jeunes pour aider à définir « l'engagement des jeunes » au Nouveau-Brunswick.

Au début de l'année 2010, un comité directeur composé d'intervenants a tenu plusieurs sessions de dialogue et des forums impliquant de jeunes adultes pour développer une compréhension mutuelle sur l'engagement des jeunes. Après le dernier forum en avril 2010, le comité directeur a décidé qu'afin de définir l'engagement des jeunes pour la collectivité élargie, il fallait préparer un énoncé de principes.

Tout au long du printemps et de l'automne 2011, le BDEJ a soutenu Youth Matters de l'Université St. Thomas en continuant les consultations auprès des jeunes, des décideurs politiques et des agences d'aide aux jeunes ainsi qu'en créant des partenariats sur le développement de l'*Examen de solutions par les jeunes : Engagement jeunesse au Nouveau-Brunswick*.

Le document et la vidéo promotionnelle connexe ont été lancés lors de l'ouverture du gala de la Conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, le 20 septembre à l'hôtel Delta de Fredericton.

Le document fournit un cadre comprenant huit principes concernant l'engagement des jeunes. Il souligne les besoins des organisations d'offrir aux jeunes des possibilités de développement positif fondées sur leurs forces et leurs qualités. Le document dénonce également les stéréotypes négatifs, la discrimination fondée sur l'âge aussi bien que sur la segmentation de la jeunesse lors des processus décisionnels. Youth Matters utilisera le cadre afin d'offrir aux organisations, aux institutions et aux individus des moyens efficaces de permettre la participation des jeunes dans leur droit d'être entendus lors des prises de décision.

Les huit principes de l'engagement des jeunes au Nouveau-Brunswick :

- 1 une meilleure façon d'obtenir l'engagement des jeunes consiste à adopter une approche de développement positif des jeunes axés sur leurs atouts;
- 2 une création d'une ambiance sécuritaire et confortable;
- 3 une flexibilité et une innovation continues;
- 4 un jeune ne peut pas représenter tous les jeunes;
- 5 une intégration des gens et des expériences est essentielle;
- 6 une élimination des stéréotypes intergénérationnels;
- 7 une préparation préalable et une mise à jour;
- 8 une augmentation de la participation par une motivation mutuelle.

« Mettre l'accent sur le renforcement des partenariats entre les adultes et les jeunes par une approche symétrique où les deux parties partagent au cours des prises de décisions. Le document est unique parce qu'il souligne ce que les jeunes ont le plus à offrir dans les discussions tout comme le font les adultes. » – Kyle MacNevin, Youth Matters/La Commission des étudiants du Canada

Soutenir les premiers « jeunes leaders »



En avril 2011, le défenseur des enfants et de la jeunesse a accepté d'être le parrain d'une nouvelle initiative intitulée *Jeunes leaders* à l'école Park Street, conçue et mise en œuvre par Jon Crossland, enseignant de Fredericton.

Le programme, qui s'inspire en partie des Prix du Duc d'Édimbourg, met au défi les élèves de la

maternelle à la cinquième année d'assumer des initiatives de leadership et de développement personnel qui améliorent leur qualité de vie et le bien-être de leur famille, de leurs amis et de leur collectivité. Par différents niveaux de contribution, les élèves sont reconnus pour leurs efforts et le rôle du leadership qu'ils jouent en société.

Les élèves sont encouragés à poursuivre les activités qui les intéressent avec le soutien des parents et des professeurs et ont le choix de pratiquer ces activités à l'école ou à l'extérieur de celle-ci. Une des composantes importantes de *Jeunes leaders* est qu'elle inclut tous les élèves. La direction et le personnel de l'école s'emploient très activement à s'assurer que tout élève peut participer.

En tant que participants au programme, les élèves connaissent les avantages d'aider leur collectivité en faisant du bénévolat, en maintenant la santé par l'activité physique, en perfectionnant leurs aptitudes dans le cadre d'une activité ou d'un passe-temps qui les intéresse, en participant à des activités scolaires et en démontrant leur leadership.

En juin 2011, Christian Whalen, a présenté 25 jeunes leaders avec leur médaillon *Jeunes leaders*, en reconnaissance de leur contribution à leur propre développement en matière de leadership comme citoyen du monde et à l'amélioration de leur communauté.

Les cinq zones de priorités du programme Jeunes leaders sont :

- le service communautaire;
- l'activité physique et les loisirs;
- le développement des aptitudes;
- la participation scolaire;
- la mise en valeur du leadership.

Les élèves doivent comprendre que l'objectif ultime de l'apprentissage est de faire du monde un meilleur endroit où vivre. Nous avons besoin d'apprendre ce que veut dire être un bon citoyen dans un contexte local et mondial. Par conséquent, les élèves doivent être encouragés de façon authentique afin de contribuer à la société. — Jon Crossland, créateur de Jeunes leaders

Développer beaucoup de « jeunes leaders » au Nouveau-Brunswick



Après les excellents résultats du programme, le défenseur est retourné à l'école Park Street en octobre 2011 afin de lancer l'initiative pour la rentrée scolaire. Plus de 50 élèves de tous les niveaux se sont inscrits au programme pour l'année.

La croyance que le leadership est présent chez les plus jeunes enfants a mené le défenseur à participer à des discussions avec les représentants

de l'éducation partout en province sur la façon de multiplier et de reconnaître les jeunes leaders au Nouveau-Brunswick.

En mars 2012, le défenseur a convoqué un groupe de travail composé d'éducateurs de quatre écoles de la région de Fredericton intéressés par l'initiative *Jeunes leaders* ainsi que le Cabinet du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, afin d'entamer des discussions sur la mise en œuvre du projet pilote *Jeunes leaders* pour mai et juin 2012.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse a hâte de voir le développement du leadership encouragé et souligné par l'initiative *Jeunes leaders* dans toutes les écoles élémentaires anglophones, francophones et des Premières Nations de la province.

Quelques histoires à succès

Compte tenu de leur statut d'enfant, les jeunes ont droit à un traitement équitable de la part du système juridique

Un adolescent aux prises avec des troubles envahissants du développement et d'autres troubles de santé mentale éprouvaient des difficultés à l'école depuis longtemps. Il avait de la difficulté à maîtriser ses émotions et se sentait souvent anxieux dans le milieu scolaire. Il composait mal avec les exigences qu'on avait à son égard et bénéficiait d'un soutien limité. Lors d'un incident mettant en cause deux membres du personnel, il a été la proie de ses émotions et de son anxiété, et l'école a décidé de porter des accusations. Elle estimait que le jeune recevrait plus de services si son comportement était criminalisé. Notre bureau est intervenu, et à la suite d'une conférence de cas réunissant les représentants scolaires, les parents, les fournisseurs de services concernés, le procureur de la Couronne et l'avocat du jeune, il a été reconnu que le jeune avait besoin d'un soutien accru, compte tenu de son état, non pas d'être considéré comme un criminel. Un plan a été établi pour lui fournir les services nécessaires. Les accusations ont été retirées, et le jeune va bien maintenant et fréquente l'école grâce à des services coordonnés. Il a rencontré de nouveaux amis et voit maintenant l'école comme un endroit positif.

La Conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes



Plus de 100 délégués et invités se sont joints au BDEJ lors de la Conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes du 19 au 22 septembre 2011, à Fredericton.

Les défenseurs, les employés et les experts qui travaillent au premier plan de la protection de l'enfance au Canada et partout dans le monde ont discuté des préoccupations des professionnels qui défendent les droits et les intérêts des enfants canadiens, particulièrement de ceux qui sont les plus vulnérables en société. Les quatre jours de rencontre incluaient la réunion biennale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, ainsi que les journées entières d'assemblée plénière et d'ateliers visant à donner l'occasion d'une meilleure compréhension des moyens concrets qui informent du rôle des défenseurs des enfants et de la jeunesse au sein du milieu gouvernemental, institutionnel et communautaire.

Un point saillant de la conférence a été l'ouverture du gala, au cours duquel le groupe Africamanie et les Tambourineurs de l'école primaire Wulastukw, se sont produits et où le public a également pu assister au lancement du document-cadre de Youth Matters, *Examen de solutions par les jeunes : Engagement jeunesse au Nouveau-Brunswick* et au visionnement du film *Sistema Revolution*.

Quelques séances marquantes de la conférence étaient les suivantes :

- **Connaître les droits des enfants, perspectives internationales et historiques des droits des enfants** - Marv Bernstein, conseiller en chef à la défense, UNICEF Canada et Jean Bernard Marie, ancien secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme
- **Changer le système, changer les résultats : l'expérience de la Nouvelle-Zélande dans la réforme du système de la justice pénale pour adolescents** - Mike Doolan, ancien travailleur social en chef pour le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- **Réunir les familles de l'autonomisation à la défense des intérêts** - Maureen Bilerman, chef de la direction de Dots NB et Bernard Richard, ancien ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick
- **Placement familial à traitement multidimensionnel, services intégrés et interventions fondées sur les points forts pour les enfants et les jeunes aux besoins complexes** - D^r Charles Emmrys, psychologue



Établissement d'un groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone

Pendant le mois d'octobre 2010, s'est tenu Petits d'Hommes : un symposium international sur les droits de l'enfant, accueilli par le BDEJ de Moncton. Au cours de ce symposium, les participants, les intervenants institutionnels au sein de la Francophonie et les jeunes

délégués ont adopté une résolution qui annonçait l'établissement d'un groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone.

Le groupe de travail a finalement été formé en juin 2011 pour encourager un meilleur dialogue et une coopération entre les institutions et les intervenants institutionnels responsables des droits des enfants au sein du monde francophone. Il fera également la promotion d'une meilleure application de la *Convention sur les droits de l'enfant* dans les États membres, et le groupe de travail visera à augmenter la recherche et les possibilités de formation sur les droits des enfants entre les pays francophones.

À partir de mai 2011, les membres du groupe de travail ont tenu plusieurs téléconférences et ont élu l'ancien défenseur des enfants et de la jeunesse pour le Nouveau-Brunswick et le président sortant de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, Bernard Richard, en sa qualité de président du groupe de travail. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick a accepté de servir de secrétariat du groupe et Christian Whalen d'en devenir le secrétaire général.

La direction du groupe de travail inclut Claire Brisset, ancienne défenseur des enfants en France et actuelle médiatrice de la ville de Paris; Rama Diouf, directrice du Cellule d'appui à la protection de l'enfance au Sénégal, Kofi Kounté, président de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH) avec Ariane Juneau-Godin du Nouveau-Brunswick, de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick comme représentante des jeunes.

La direction du groupe de travail s'est rencontrée à Paris en novembre 2011 pour développer un plan d'action et jeter les bases d'un cours d'été international sur les droits de l'enfant qui s'est tenu en août 2012 à l'Université de Moncton.

Jouer ça compte! Le rapport sur l'état de l'enfance 2011



Pour célébrer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance et La journée nationale de l'enfant au Canada, le BDEJ, en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) ont lancé *Jouer ça compte! Le rapport de l'état de l'enfance 2011 : Un Cadre des droits et du bien-être de l'enfance pour le Nouveau-Brunswick*.

Le rapport sur l'état de l'enfance, le quatrième du genre, a été dévoilé le vendredi 18 novembre 2011, lors d'un déjeuner

organisé au Palais des congrès de Fredericton avec le premier ministre David Alward qui a accepté de présenter à cette occasion l'allocution principale.

Le rapport abordait dans l'ensemble l'article 31 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le droit au repos et aux loisirs, le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Il donnait une vue d'ensemble des droits des enfants en général, une analyse des applications de ces droits au Nouveau-Brunswick ainsi qu'un plan d'action de leur mise en application progressive. Le rapport comprenait pour la première fois un *Cadre des droits et du bien-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick*.



En s'associant avec le CSNB et en travaillant étroitement avec les intervenants ministériels, le BDEJ a réussi à produire un document exhaustif offrant une approche basée sur les droits par laquelle les résidents du Nouveau-Brunswick peuvent collectivement travailler pour améliorer le bien-être des enfants.

Ce rapport était destiné à favoriser la collaboration entre les ministères, les organisations communautaires et les familles dans le but de stimuler le débat public et d'informer des prises de décisions en matière de politiques publiques tout en favorisant davantage la recherche en ce qui a trait aux droits des enfants et à leur bien-être. Plusieurs recommandations dans le plan du rapport incluaient plus de coordination et d'intégration pour les services aux enfants et aux jeunes de la province ainsi que plusieurs initiatives qui pourraient être mises en application à peu de frais et pourraient faire sensiblement progresser, de façon générale, la mise en application des droits des enfants.

Le BDEJ a continué à utiliser le thème *Jouer ça compte!* pendant toute l'année 2011-2012 afin d'impliquer tous les *Néo-Brunswickois* dans un dialogue sur l'importance de respecter les droits des enfants dans la province.

Semaine de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick



Les 18 au 25 novembre 2011 ont marqué la célébration inaugurale de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants* au Nouveau-Brunswick.

Le BDEJ a collaboré avec des partenaires communautaires, des organisations dirigées par des jeunes et leur offrant des services, les administrations municipales, les familles et les jeunes pour le déploiement de plus de 50 activités et événements dans la province, dans le cadre de la première semaine de sensibilisation.

Fondés sur l'article 31 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*; le droit au repos, aux loisirs, au jeu, à des activités récréatives, à la vie culturelle et artistique, les activités et les événements de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick* ont fait la promotion des droits et ont présenté le rôle essentiel que joue notre jeunesse en tant que leaders communautaires au Nouveau-Brunswick.

Création de poésies et d'affiches pour célébrer la Journée nationale l'enfant

Lors de la période menant à *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants*, le BDEJ a invité les étudiants, des districts scolaires 1 et 18, à participer à la Journée nationale de l'enfant et à la création de poésies et d'affiches. Des élèves de la maternelle à la troisième année ont été invités à créer une affiche et ceux de la quatrième à la huitième année, à rédiger un poème qui illustre le thème de la semaine : le droit au repos, aux loisirs, au jeu, à des activités récréatives, à la vie culturelle et artistique.

Le 18 novembre, quatre poèmes sélectionnés ont été présentés par des élèves au déjeuner de l'état de l'enfance avec le premier ministre. De plus, une sélection d'affiches était en exposition à l'activité. Également, une affiche a été choisie comme logo de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants* et a été affichée sur le site Web de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants* et sur les chandails.

Concours pour les activités enregistrées



Le BDEJ a encouragé les intervenants de la communauté à contribuer au succès de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants* en s'inscrivant aux activités et événements sur le site Web de *La semaine de sensibilisation aux droits des enfants*. Dans le cadre des activités se déroulant tout au long de la semaine, nous avons demandé aux organisations et aux personnes d'organiser ou de faciliter leur propre activité afin de célébrer le droit des enfants au repos et aux loisirs; au jeu, à des activités récréatives, aux arts et à la culture.

Les activités, les événements et les campagnes enregistrés de *La Semaine de sensibilisation aux droits des enfants* ont été annoncées sur le site Web et plusieurs organismes et personnes avaient leur nom inscrit à un tirage au sort pour gagner de prix, y compris des chandails performance de *La Semaine de sensibilisation aux droits des enfants* et des cartes-cadeaux des détaillants.

Activités de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants

Jetez un coup d'œil à quelques-unes des activités qui ont eu lieu pendant *La Semaine de sensibilisation aux droits des enfants* inaugurale au Nouveau-Brunswick!

Patinage et natation sans frais pour la famille



Les municipalités, les YMCA et les services de sports et des loisirs partout au Nouveau-Brunswick ont offert gratuitement des séries d'une heure de patinage et de natation pour la famille. Les membres de la communauté, jeunes ou vieux, entourés de leur famille et d'amis, ont été encouragés à sortir et à s'amuser pendant une heure au cours d'une activité physique.

Journée prince et princesse à la galerie d'art Beaverbrook

Les spectacles de Darrell Grant, d'Artemis Dance Studio et de la chorale des garçons de l'école Garden Creek étaient à l'affiche de la célébration de *La Semaine de sensibilisation aux droits des enfants* lors de la Journée prince et princesse à la galerie d'art Beaverbrook. Plus de 100 enfants et leur famille se sont rassemblés à la galerie d'art pour de la création artistique et pour célébrer la royauté.

Collecte de jouets



Les élèves de l'école communautaire Ernest Lang et la municipalité de Saint-François ont collaboré à une collecte de jouets pour les enfants démunis. Également, la Société culturelle de Saint-François et la troupe « Banana-Fête » de Moncton ont mis en place une activité et une représentation culturelles pour les élèves.

L'importance du sommeil et du repos pour un sain développement de l'enfant — Tournée de conférences

La D^{re} Tara Kennedy, pédiatre en développement, s'est rendue à Saint John, à Moncton et à Fredericton pour donner une série de conférences publiques sur les raisons pour lesquelles le sommeil et le repos sont essentiels à la croissance et au développement des enfants. Les entretiens ont porté sur l'importance du sommeil pour les enfants de tous les âges, de la naissance à la fin de l'adolescence, ainsi que les obstacles courants que l'on peut prévenir pour que les enfants et les jeunes aient une bonne nuit de sommeil.

Panel sur l'importance du jeu



Le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim s'est réuni avec le psychologue, Chuck Emmrys, le professeur émérite et retraité en éducation, Catalina Ferrer et la professeure en travail social, Hélène Albert, à l'Université de Moncton pour une discussion sur toutes les facettes du jeu et de son importance pour la santé de l'enfant. Le panel a discuté du jeu et du développement cognitif et émotif; du jeu dans le développement de la relation parent-enfant et de l'importance du jeu pour les enfants ayant des besoins particuliers.

À la galerie d'art Beaverbrook à Fredericton, la D^{re} Hilary Cartwright et le D^r Paul McDonnell, psychologues cliniciens pour enfants ont été réunis par la psychiatre pour enfants, D^r Malgorzata Relja pour animer un panel similaire sur l'importance de jouer.

Concert pour les droits des enfants



NEW BRUNSWICK • NOUVEAU-BRUNSWICK

Thom Swift, né au Nouveau-Brunswick et artiste plusieurs fois primé, était prêt à se joindre l'orchestre des enfants Sistema du Nouveau-Brunswick de Moncton High School pour un spectacle spécial afin de célébrer le droit de l'enfant de participer librement aux arts et à la culture de la communauté. Le concert visait à servir d'activité pour *La Semaine de sensibilisation aux droits des enfants*.

À cause d'une tempête de neige, le concert a été reporté au 4 avril 2012, à ce moment-là, plus de 500 spectateurs, comptant plusieurs membres de la famille et des amis des jeunes musiciens de Sistema ont été ravis par les paroles de blues au mélange terreux de Swift jumelées avec le talent musical de plus de 80 jeunes participants de ce programme de développement communautaire parascolaire.



La prise en charge au Nouveau-Brunswick — Panel de présentation et discussion

Le centre des droits de l'Homme de l'Atlantique de l'Université St. Thomas a collaboré avec le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick pour accueillir « La prise en charge au Nouveau-Brunswick ». Les participants à cette présentation et à cette discussion ont écouté le coordonnateur du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick, Mathieu Cormier, et un ancien jeune qui a été pris en charge, sur ce que signifie être pris en charge au Nouveau-Brunswick.

Jouer pour le simple plaisir de jouer — La journée du droit de jouer



Les étudiants – athlètes de l'Université St. Thomas et de l'Université du Nouveau-Brunswick ont joint leurs forces pour accueillir l'activité matinale « Jouer pour le simple plaisir de jouer », afin de soutenir l'organisation internationale Right To Play. Plus de 30 enfants de la région de Fredericton ont joué et joué ardemment, pendant deux heures dans une série de jeux interactifs, amusants et éducatifs dirigés par des athlètes universitaires.

Le droit des enfants de jouer — Panel sur l'éducation

La D^{re} Charlene Shannon, la D^{re} Gabriela Tymowski, Ken Seaman et Ben Noseworthy de l'Université du Nouveau-Brunswick, avec Julie Goguen et Stephanie Ward de l'Université de Moncton ont organisé un débat sur différents aspects des droits des enfants de jouer, notamment les loisirs, les enfants et le plein air ainsi que les droits des enfants à l'activité sportive et physique.

Les voies de la résilience chez les enfants et les jeunes — Atelier et portes ouvertes

Les organisations de services aux jeunes et celles dirigées par des jeunes partout dans la province ont été invitées à l'Université du Nouveau-Brunswick pour discuter des programmes qu'elles offrent et comment de tels programmes et possibilités fournissent aux enfants et aux jeunes, à l'école et à l'extérieur de celle-ci, des possibilités d'avoir une expérience de leadership et de grandir. Après l'atelier, les participants sont rendus au « marché de la résilience chez les enfants et les jeunes » où les organisations et les individus ont pu partager des informations pour se contacter, du matériel promotionnel et d'autres informations aux tables de présentation.

Comment aimer un enfant

Émission à la radio pour la communauté

En janvier 2012, le DEJ, en collaboration avec CJPN 90,5 FM et le Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton, ont lancé une minisérie à la radio pour la communauté de langue française intitulée *Comment aimer un enfant*.



Quelques histoires à succès

Les jeunes ont droit à l'éducation

Un jeune libéré du centre de traitement pour jeunes du Nouveau-Brunswick a été refusé l'entrée dans son ancienne école. Notre bureau a mis en place des réunions avec des responsables de l'école et du district pour examiner les options éducatives pour lui. En tant que jeune plus âgé, toutes les possibilités de programmes d'enseignement ont été explorées dans un district scolaire voisin et avec des partenaires communautaires. Après avoir examiné toutes les options, le jeune a décidé de suivre un programme de formation générale offerte par un organisme communautaire à but non lucratif. Il a été en mesure de terminer ses études plus rapidement et d'aller au collège communautaire le semestre suivant.

Comment aimer un enfant présentait aux auditeurs le concept de droits universels des enfants ainsi que le remarquable travail accompli par les jeunes en vue de bâtir des collectivités plus fortes et plus saines au Nouveau-Brunswick et à l'étranger.

Le défenseur invitait les jeunes de la collectivité responsables des initiatives pour partager avec les auditeurs leurs connaissances et leur savoir-faire au sujet de la défense des enfants et de l'engagement des jeunes, dans le cadre d'un programme comportant cinq émissions.

En studio, la discussion portait sur une vaste gamme de sujets touchant l'engagement des jeunes et la participation communautaire, l'éducation et le mieux-être social, la sécurité publique et le système de justice pour les jeunes, la dynamique familiale et le développement de la jeunesse, les conventions internationales et l'obligation de respecter les droits des enfants, ainsi que le mentorat communautaire et le leadership des jeunes.

Les épisodes ont été diffusés trois fois sur une période de cinq semaines, en janvier et en février.

La Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien crée une section en droit de l'enfant

Lors de sa rencontre hivernale, en février 2012, la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (ABC) a adopté une résolution pour créer une section provinciale en droit des enfants. La résolution a été proposée par Christian Whalen en septembre 2011.

La section du droit des enfants viendra en aide aux praticiens spécialisés sur la place de l'enfant comme détenteur de droits distincts, assujetti à la loi, et sur l'immense intérêt du public dans l'avancement des meilleurs intérêts de l'enfant, et ce, en tout temps. La section aidera également à réseauter et à former les avocats impliqués dans les demandes de protection de l'enfant, la prestation de services juridiques aux jeunes contrevenants, le droit scolaire et tous les autres aspects légaux qui touchent les enfants et les jeunes.

Le défenseur a également formé et appuyé un groupe de travail sur le droit des enfants afin d'établir un réseau similaire à l'échelle nationale au sein de l'ABC.

Droits de l'enfant : un changement de paradigme Atelier de formation d'UNICEF Canada



En mars 2012, le DEJ, en partenariat avec le centre des droits de l'homme de l'Atlantique et Youth Matters, a tenu un atelier de perfectionnement professionnel de deux jours portant sur le changement de paradigme des droits des enfants, intitulé « *Droits des enfants : un changement de paradigme* ». L'atelier était organisé par UNICEF Canada.

Plus de 30 participants, fonctionnaires, travailleurs communautaires, éducateurs, étudiants et personnel du BDEJ se sont rassemblés au Palais des congrès de Fredericton pour approfondir leurs connaissances et échanger sur des questions pertinentes pour ceux qui travaillent dans divers domaines liés aux droits des enfants.

Cette formation, qui s'appuyait sur les pratiques exemplaires de l'UNICEF à l'échelle mondiale, dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement, a permis aux participants d'accroître leurs connaissances et leur capacité afin de promouvoir les droits des enfants et de s'assurer qu'ils sont protégés et qu'ils ont leur place dans les lois, politiques et pratiques nationales. La formation présentait aussi une approche fondée sur les droits de l'enfant pour la défense, individuelle et systémique, des enfants et avançait l'idée d'une collaboration intersectorielle pour la défense des droits des enfants.

L'atelier comportait plusieurs volets :

- analyse de la situation des droits de l'enfant à l'aide de la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
- fondements conceptuels de la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
- approche fondée sur les droits de l'enfant;
- analyse causale des problèmes des droits des enfants;
- identification des partenaires pour des solutions fondées sur les droits;
- gestion des droits des enfants fondée sur les résultats;
- études d'impact des droits de l'enfant.

La deuxième journée, les étudiants inscrits au cours de Susan Reid sur les droits de l'enfant et de la jeunesse à l'Université St. Thomas ont présenté leurs projets aux participants à l'atelier. Les étudiants étaient invités à choisir un article de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et à créer un programme éducatif « pour les jeunes » que les enseignants pourraient utiliser en classe.

Quelques histoires à succès

Les jeunes ont droit aux loisirs, au jeu et aux activités récréatives

Une jeune du Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick a appelé notre bureau pour exprimer des préoccupations à l'égard du fait que les filles de son unité, y compris elle-même, avaient perdu leurs possibilités de loisirs et d'activités récréatives. La jeune a expliqué que parce qu'il y a parfois un seul membre du personnel qui est disponible dans l'unité, lorsqu'un membre du personnel doit partir ou si un jeune ne veut pas participer aux activités, les autres résidents sont obligés de rester plus de temps qu'il devrait dans sa cellule. Notre bureau a encouragé la jeune à faire part de ses préoccupations au gestionnaire de l'unité; elle en a aussi parlé au directeur général du Centre.

Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

En février 2012, le DEJ, en collaboration avec le groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et l'Université de Moncton ont annoncé la tenue du premier cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, du 8 au 12 août, sur le campus de l'Université de Moncton.

Établi sur le modèle des programmes sur les droits de la personne offerts par l'Institut international des Droits de l'Homme à Strasbourg et l'Institut international des droits de l'enfant, à Sion, en Suisse, ce cours bilingue – le premier du genre au Canada – offrira une formation thématique sur les droits de l'enfant, tels que garantis en vertu de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. L'édition 2012 ciblera plus précisément l'article 31 de la *Convention* : le droit au repos et aux loisirs, au jeu, à des activités récréatives et de participer librement à la vie artistique et culturelle.



Après les premières discussions avec l'Université de Moncton, et sous la direction du DEJ, un comité de recherche, formé de chercheurs et d'universitaires, un comité de gestion, piloté par le département de l'Éducation permanente de l'Université de Moncton, et un comité d'honneur, présidé par le président du Sénat, l'honorable Noel Kinsella, ont été mis sur pied pour assurer le succès académique et logistique du programme inaugural et offrir un profil de cours plus vaste en vue d'assurer la pérennité de son succès.

Le gouvernement provincial a accordé plus de 200 000 \$ pour soutenir l'organisation du cours. Cette contribution financière, faite dans le cadre d'un protocole d'entente sur la contribution financière du Canada à la participation du Nouveau-Brunswick à la Francophonie, aidera à consolider les efforts des comités de recherche et de gestion de l'Université de Moncton et servira à attribuer des bourses aux participants de pays en voie de développement au sein de la Francophonie.

Le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant sera aussi une occasion idéale de perfectionnement professionnel pour ceux qui travaillent dans un domaine lié à l'enfance et à la jeunesse. Le cours, qui représente une initiative éducative stratégique pour le DEJ, rassemblera des étudiants, des chercheurs et des professionnels à Moncton en vue de mieux comprendre, collectivement, notre responsabilité de protéger et promouvoir les droits des enfants ici, au Nouveau-Brunswick, et partout dans le monde. En mars 2012, l'Université de Moncton approuvait le cours d'été comme cours crédité dans leur programme de travail social.



Jusqu'à 100 participants, membres de la communauté universitaire, présentateurs principaux et invités spéciaux provenant du Canada, d'Europe, d'Afrique et d'Asie sont attendus. Déjà, des chefs de file internationaux dans le domaine du mieux-être de l'enfant et des droits des enfants ont donné leur appui à ce projet et se sont engagés à partager leur savoir-faire en tant qu'animateurs d'atelier.

Certains animateurs ont confirmé leur présence :

- **Claire Brisset** — médiatrice de la ville de Paris et ancienne défenseure des enfants de France;
- **Bernard Richard** — ancien défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et président du groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans la Francophonie;
- **Najat Mjid** — rapporteur spécial de l'ONU sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants;
- **Jean-Bernard Marie** — directeur de recherche au CNRS;
- **Mary-Ellen Turpel Lafond** — représentante des enfants pour la Colombie-Britannique et présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes;
- **Catalina Ferrer** — professeure émérite en sciences de l'éducation, Université de Moncton;
- **Philip Jaffé** — professeur à l'Institut international des droits de l'enfant, à Sion, en Suisse.

Soutenu par le gouvernement provincial et les leaders institutionnels en droits de l'enfant provenant du monde entier, et appuyé par l'administration de l'Université de Moncton, ce cours d'été est une occasion formidable pour les participants d'acquérir les outils nécessaires pour mener des actions de sensibilisation aux droits des enfants et de protection de ces droits

« Depuis le VIII^e Sommet de la Francophonie, tenu à Moncton en 1999, le Nouveau-Brunswick est reconnu à travers la Francophonie comme un leader au niveau des dossiers de l'enfance et de la jeunesse. En plus d'offrir une formation experte de calibre mondial à toute personne interpellée par la question des droits de l'enfant, ce cours contribuera à promouvoir une amélioration constante des conditions de vie et des droits des enfants dans tous les pays du monde. » – Paul Robichaud, ministre du Développement économique et ministre responsable de la Francophonie.

La sensibilisation et les partenariats

En 2011-2012, le BDEJ a multiplié les occasions de présentation à de nombreuses organisations et associations, et a participé à divers événements et activités au Nouveau-Brunswick, au Canada et à l'étranger.

Présentations

Avenir Jeunesse – Les états généraux de la Péninsule acadienne
 Centre de traitement de Douglas Lake
 Consommation excessive d'alcool et de drogues, dépendances et santé mentale – Forum de formation de la GRC
 Collège Eastern
 École Sainte-Anne – Programme d'études de la Fondation Asper sur les droits de la personne et sur l'Holocauste
 Société d'inclusion économique et sociale
 Collectivité d'Eel River Bar – *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*
 Club Kiwanis de Fredericton
 École Garden Creek Elementary School
 Société John Howard – *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*
 École Moncton High School
 École Nackawic High School – Forum « *Let's Get Real About Bullying* »
 École Park Street School – Programme des jeunes leaders; Écoles respectueuses des droits
 Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées
 GRC de Beresford
 Mini-conférence sur la justice réparatrice – Fredericton
 Saint John Community Autism Centre
 Lancement du livre *Sidetracked by Schizophrenia*
 Université St. Thomas – cours de criminologie sur les droits de l'enfant

Sunrise Rotary Club – Fredericton
 Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick – Système de justice pénale pour les adolescents
 Université de Moncton, campus d'Edmundston – Cours de sciences de la santé
 Santé publique – Zone 3

Prise de contact

21Inc.
 All-Star Coaches – Moncton
 Atlantic Human Rights Centre
 Bataille des arts
 Galerie d'art Beaverbrook
 Comité d'examen de la gestion du comportement
 Commission canadienne pour l'UNESCO – Groupe consultatif de jeunes
 Association canadienne pour la santé mentale
 Capital City Road Runners
 CISV Fredericton
 Radio communautaire CJPN
 Comité stratégique en Francophonie internationale
 Communications Nouveau-Brunswick
 Équipe d'action communautaire pour les jeunes – Fredericton
 INCA
 Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Prestation intégrée de services

Ministère de l'Éducation et du Développement
de la petite enfance – Secteur francophone
Ministère de la Santé – Services de traitement
des dépendances et de santé mentale
Ministère de la Santé – Santé publique
Ministère de la Santé – Services de santé
sexuelle
Ministère de la Justice et du Procureur général
– Bureau des procureurs de la Couronne en
droit de la famille de Moncton
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la
Formation et du Travail – Secrétariat de la
croissance démographique
Ministère de la Sécurité publique – Division des
services communautaires et correctionnels
Ministère du Développement social – Centre
d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant
des besoins complexes
Ministère du Développement social – Services
de protection de l'enfance
Dialogue Nouveau-Brunswick
DOTS NB
D^{re} Rachel Ouellette, pédiatre
Société d'inclusion économique et sociale
Première Nation d'Eel River
Société Elizabeth Fry
Première Nation d'Elsipogtog
Communauté d'expertise de l'ETCAF
Fédération des jeunes francophones du
Nouveau-Brunswick
Foyer Le Gouvernail
Association multiculturelle de Fredericton
Jeunes professionnels et entrepreneurs de la
région de Fredericton
Réseau de santé Horizon
Examen de l'enseignement inclusif
Comité interministériel des intervenants –
Processus d'évaluation des répercussions sur les
droits de l'enfant

Table ronde interministérielle des intervenants
– Rapport sur l'état de l'enfance
Inspecteur Rick Shaw – Unité de réduction de la
criminalité de la GRC
Maison de TED
Passage 2E
Apprendre : un projet collectif
Maison des jeunes l'acAdo – Fredericton
Maison pour jeunes de Miramichi
CCNB Dieppe
NBCC Fredericton – Programme en éducation
de la petite enfance
Association sportive et récréative autochtone
du Nouveau-Brunswick
Fondation du Nouveau-Brunswick pour
l'adoption
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
Réseau de recherche sur les politiques sociales
du Nouveau-Brunswick
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick
Réseau des jeunes pris en charge du
Nouveau-Brunswick
Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, division
des services aux jeunes
Partners For Youth
Peel Children's Centre
Unité provinciale psychiatrique pour enfants et
adolescents – Hôpital de Moncton
Centre hospitalier Restigouche
Right To Play
Saint John Youth Mental Health Recovery
Services Unit
District scolaire 2
District scolaire 18
Science East – Fredericton
Sistema Nouveau-Brunswick
École St. Stephen High School
Université St. Thomas – Bureau du recteur
Université St. Thomas – Conseil sport-études

Université St. Thomas – Programme de travail social
 UNICEF Canada
 Centraide de la région du Grand Moncton
 Université du Nouveau-Brunswick – Faculté des sciences infirmières
 Université du Nouveau-Brunswick – Faculté de kinésiologie
 Groupe de travail sur les droits de l'enfant dans l'espace francophone
 YMCA de Fredericton
 YMCA de Fredericton – Développement international et social
 Programme de déjudiciarisation des affaires concernant des jeunes – Moncton
 Youth First – Moncton
 Youth Matters
 Centre de jeunes QUEST – Moncton

Événements

Quatrième déjeuner annuel avec le premier ministre soulignant le dépôt du rapport annuel sur l'état de l'enfance et de la jeunesse
 Art pour autisme – Saint John Community Autism Centre
 Atlantic Youth Clinical Forum
 Série de films sur les droits de l'enfant – Université St. Thomas
 Changer les vies, changer les communautés – Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
 Cérémonie de remise des diplômes de l'école Chipman Forest School
 Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse – Conférence nationale
 Forum pour jeunes de Chipman
 Journée Connexion pour les enfants

Festival Jeunesse de l'Acadie
 Séance du réseau de l'engagement des citoyens du gouvernement du Nouveau-Brunswick
 Importance du jeu – présentations
 Tournée d'allocution sur l'importance du sommeil et du repos – D^{re} Tara Kennedy
 Jeunesse et TIC – Forum sur les technologies de l'information et des communications dans la Francophonie
 Lancement du programme des jeunes leaders – École Park Street School
 Apprendre ensemble : s'attaquer à la criminalité de façon plus judicieuse
 Conférence du Programme de placement familial à traitement multidimensionnel – Alexander Youth Network
 Atelier et portes ouvertes sur les voies de la résilience chez les enfants et les jeunes – UNB
 Séance de dialogue sur les soins de santé primaires
 Séance de mise en commun des connaissances sur les soins de santé primaire
 Sommet sur les soins de santé primaires
 Journée prince et princesse – Galerie d'art Beaverbrook
 Jouer pour le simple plaisir de jouer – journée Right to Play de l'UNB et de l'Université St. Thomas
 Atelier de formation de l'UNICEF sur le changement de paradigme concernant les droits de l'enfant
 Mise à jour sur la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées de 2012
 Sommet sur l'engagement de la jeunesse de 2011
 Conférence provinciale Youth Matters : Jeunes décideurs

Examen systémique

Le DEJ est resté une voix forte du changement systémique lorsque les enfants et les jeunes les plus vulnérables sont refusés l'exercice de leurs pleins droits. Étant reconnu pour donner une voix aux jeunes marginalisés, notre bureau a poursuivi son travail d'amélioration systémique de l'environnement pour tous les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick.



En décembre 2011, dans une lettre au Bureau du procureur général, le DEJ a informé le gouvernement provincial qu'il effectuerait un examen systémique des services offerts aux jeunes au Nouveau-Brunswick relativement à l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* du gouvernement fédéral.

L'examen systémique tentera d'expliquer les raisons pour lesquelles le Nouveau-Brunswick présente un nombre de jeunes détenus et des taux de condamnation de beaucoup supérieurs à ceux des autres provinces canadiennes, ainsi que les raisons pour lesquelles, dans les autres provinces, le taux de détention des jeunes a diminué depuis l'entrée en vigueur de la Loi, alors que peu de progrès ont été constatés au Nouveau-Brunswick.

Les préoccupations qui feront l'objet de l'examen comprennent :

- l'absence de cliniques désignées pour les évaluations en santé mentale;
- l'absence de progrès dans la mise sur pied de comités communautaires de justice pour les jeunes;
- la sous-utilisation des réunions familiales;
- l'absence de lignes directrices détaillées pour les évaluations pré inculpations;
- l'absence de barreau des avocats de la défense spécialisés en droit criminel pour les jeunes dans la province.

Quelques histoires à succès

Les jeunes qui sont incapables de vivre avec leurs parents ont droit à une aide et à des soins particuliers

La mère d'un adolescent autiste s'inquiétait de ne plus pouvoir s'occuper de son fils de façon appropriée. Il était très difficile de gérer les comportements du jeune à la maison. Il avait déjà été placé, mais avait été forcé de quitter l'établissement parce que le personnel était incapable de répondre à ses besoins de façon efficace. Comme aucun autre placement n'était possible, la famille l'avait repris. Le jeune recevait un soutien approprié à l'école et attendait un placement dans un autre établissement. Notre bureau est intervenu, et après une première conférence avec le ministère du Développement social, un soutien accru a été offert à la mère à domicile pour l'aider à répondre aux besoins de son fils. Au bout de quelques semaines, une place est devenue disponible dans un établissement résidentiel adapté aux besoins du jeune. Il a été placé à proximité de l'école et de son environnement familial, permettant à sa famille de passer du temps avec lui régulièrement.

Dans le cadre du processus d'examen, des ministères ont été invités à collaborer, soit :

- Développement Social;
- Éducation et Développement de la petite enfance;
- Santé;
- Sécurité publique.

La GRC, les services de police municipaux et la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ont également été invités à contribuer à la tenue de l'examen.

Le BDEJ publiera un rapport en 2013, avec l'intention de faire en sorte que les jeunes engagés dans un processus de justice criminelle pour les adolescents obtiennent les meilleurs services et une protection légale juste. L'examen vise également à déterminer des solutions pour soutenir les communautés et les familles qui tiendront les jeunes à l'écart du système de justice criminelle et les éloigneront de la criminalité.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse *Défendre les droits de l'enfant dans les faits*

En 2011-2012, dans le cadre du mandat d'éducation du public au sujet des droits des enfants, et dans son rôle à de conseiller auprès du gouvernement, des agences gouvernementales et des collectivités à propos des enfants et des jeunes, le DEJ a présenté plusieurs documents, écrit plusieurs articles et pris la parole publiquement pour faire valoir la nécessité d'une plus solide mise en application des droits des enfants au Nouveau-Brunswick.

Le cas d'une famille du Nouveau-Brunswick illustre le besoin d'un commissaire national à l'enfance

En juin 2011, le défenseur a uni sa voix aux voix des collectivités partout au Nouveau-Brunswick pour soutenir la lutte d'une famille en vue de renverser un ordre de déportation imminent émis par le ministère fédéral de Citoyenneté et Immigration.

En publiant une opinion éditoriale, Christian Whalen a applaudi le soutien ferme du gouvernement provincial et sa promesse de fournir à cette famille du Nouveau-Brunswick, et leur enfant autiste, les services de santé, d'éducation et d'aide dont il avait besoin. Cette décision, fait remarquer M. Whalen, donnait aux fonctionnaires fédéraux le feu vert dont ils avaient besoin pour annuler une décision discriminatoire et extrêmement préjudiciable de déporter la famille.

En fait, UNICEF Canada s'est servi de ce cas pour illustrer le besoin d'un commissaire national à l'enfance indépendant Canada. Un tel poste, relevant du Parlement, garantirait que les décisions qui touchent la jeunesse au Canada sont prises dans les meilleurs intérêts et respectent les droits garantis en vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Les droits des jeunes contrevenants doivent être respectés



En août 2011, le défenseur a écrit au sous-ministre de la Sécurité publique et publié une opinion éditoriale spéciale demandant au gouvernement provincial de respecter ses obligations légales envers les droits des jeunes contrevenants incarcérés au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick à Miramichi.

La lettre et l'opinion publiée, en réaction à la décision du ministère de la Sécurité publique de déplacer des détenues adultes vers le Centre pour jeunes, rappelaient aux fonctionnaires et, en fait, au public en général, l'obligation du Canada en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Convention relative aux droits de l'enfant* de protéger les droits fondamentaux de tous les enfants et de tous les jeunes, y compris leur droit, s'ils sont privés de leur liberté, d'être séparés des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. On souligne également l'importance de relever les défis de développement des jeunes et les besoins des jeunes ayant des problèmes avec la *Loi* en choisissant la voie de la réadaptation. La lettre et l'opinion publiée pressaient le gouvernement provincial de revoir sa décision de faire cohabiter des jeunes contrevenants et des détenus adultes.

Présentation au Comité permanent de la justice et des droits de la personne à propos du projet de loi C-10

Quelques histoires à succès

Les jeunes ont droit à un environnement sûr et sécuritaire

Les enfants ayant des comportements difficiles sont parfois placés dans une famille d'accueil ou en foyer de groupe, ou dans un service de garde parenté, lorsque leur famille n'arrive plus à subvenir à leurs besoins. Deux sœurs qui étaient pris en charge allaient être séparées même si les rapports d'évaluation avaient proposé que la séparation ne serait pas dans leurs meilleurs intérêts. Le plaidoyer de notre bureau a pu rassembler des représentants du ministère du Développement social afin de revoir la décision, donner plus de poids aux résultats de l'évaluation et à la voix des enfants dans ce dossier. Les sœurs sont restées ensemble. Elles se sont stabilisées, sont retournées à l'école et ont repris leurs activités communautaires.

En novembre 2011, le défenseur a présenté un document au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes qui invitait le Parlement à suspendre l'étude des modifications proposées à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, contenues dans le projet de loi C-10. Le document de 10 pages, qui soulignait favorablement plusieurs changements proposés dans le projet de loi, comme ceux visant à faciliter l'application des lois relativement à la pornographie juvénile, soulevait des préoccupations concernant l'impact des changements proposés pour les jeunes du Nouveau-Brunswick. Il soulignait six modifications, proposées dans le projet de loi, qui semblaient nuire à l'objet de la loi.

Les préoccupations suscitées par les amendements proposés comprenaient les changements à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* qui pouvaient accroître le nombre de détentions avant procès, l'inclusion des concepts de « dissuasion » et de « dénonciation » dans les principes de détermination de la peine pour les jeunes ainsi que les dispositions permettant la levée de l'interdiction de publication du nom du jeune.

Les enfants autochtones

Le Canada doit faire mieux : aujourd'hui et demain



En février 2012, Christian Whalen et ses collègues du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ), ont publié un rapport spécial sur les enfants autochtones au Canada, *Le Canada doit faire mieux : aujourd'hui et demain*. Ce rapport a été présenté au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, à Genève, en Suisse.

Le rapport indique que les enfants autochtones au Canada sont surreprésentés dans le système judiciaire et le système d'aide sociale. Il dénonce également le piètre état de santé des enfants autochtones par rapport aux autres enfants canadiens, l'écart important de scolarisation, le taux élevé d'exploitation sexuelle et de violence chez les jeunes autochtones ainsi que des taux disproportionnellement élevés de mortalité et de blessures. Le rapport souligne que la santé, l'éducation et la sécurité des enfants et des jeunes autochtones est non seulement un important problème systémique de droits de la personne, mais également le problème national le plus négligé.

Dans ce rapport, le CCDEJ exprime ses inquiétudes du fait que le Canada ne dispose pas d'un mécanisme national de surveillance pour faire rapport des défis auxquels les jeunes autochtones sont confrontés et des changements qui doivent être apportés pour mieux protéger leurs droits et améliorer leur bien-être. Le rapport propose que Canada établisse un programme national qui mesurerait et rapporterait les progrès réalisés et mettrait au premier plan les voix des enfants et des jeunes autochtones.

Ce rapport est important pour le BDEJ puisqu'il fait écho à plusieurs recommandations similaires présentées dans son rapport *Main dans la main* sur le bien-être des enfants des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

M. Whalen s'accorde également avec ses collègues du CCDEJ qui demandent au gouvernement du Canada de signer le nouveau *Protocole facultatif des Nations Unies à la Convention relative aux droits des enfants*, adopté par l'assemblée générale de l'ONU, le 11 décembre 2011. Le protocole établit un mécanisme de plainte pour violation des droits des enfants.

Participation à l'examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative



En décembre 2011, Bernard Richard a publié son rapport, intitulé *Parfaire les rouages du système parlementaire : un examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*. Le DEJ a participé activement à l'examen depuis le début du processus en mai 2011.

Le DEJ a eu l'occasion de présenter ses préoccupations concernant les défis soulevés dans l'exercice de son mandat, concernant les garanties d'indépendance du bureau et concernant aussi l'octroi des ressources nécessaires pour travailler avec efficacité et efficience pour le bien-être des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick.

En plus d'une séance de dialogue en novembre 2011, à laquelle participaient les sept autres fonctionnaires législatifs, le défenseur a tenu une rencontre avec M. Richard et son équipe d'examen ainsi qu'une rencontre avec le greffier de l'Assemblée législative au moment de la préparation du rapport.

Après la publication du rapport, le DEJ a été invité transmettre au Comité d'administration de l'Assemblée législative ses commentaires à propos des recommandations présentées dans le rapport, ce qu'il a fait conjointement avec d'autres fonctionnaires législatifs.

L'examen concluait que la séparation des mandats du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et du Bureau de l'ombudsman, en deux entités, comme demandée dans la plateforme du gouvernement Alward, et déjà recommandée par M. Richard, était une bonne démarche, déjà confirmée par la nomination de deux fonctionnaires par intérim pour remplacer M. Richard. De plus, l'examen recommandait que le nombre de bureaux de l'Assemblée législative soit réduit à six, au plus, en tenant compte du fait que l'ombudsman et le défenseur des enfants et de la jeunesse sont deux bureaux distincts.

Les recommandations contenaient également des façons d'accroître l'efficacité et l'indépendance du DEJ, grâce à des procédures de nomination améliorées, à des modalités uniformes relatives aux mandats des fonctionnaires législatifs et à des occasions de présenter régulièrement des rapports aux

membres de l'Assemblée législative et de rencontrer régulièrement les sous-ministres et présidents d'agences gouvernementales. Les autres recommandations portaient sur l'utilité d'établir un dialogue permanent et efficace entre le défenseur et les autres fonctionnaires législatifs. Toutes les recommandations visant à faciliter de tels échanges permettraient une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du mandat respectif de chaque branche du gouvernement et permettraient de servir les citoyens – y compris les enfants et les jeunes – du Nouveau-Brunswick de façon plus productive et rentable.

Bien que les recommandations de M. Richard, en général, ont été bien accueillies par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, des préoccupations persistent à propos des recommandations touchant la collocation des fonctionnaires, la saisine du greffier ou du président pour les plaintes contre les agents et le rôle proposé pour le greffier, à titre de gestionnaire et administrateur des agents de l'Assemblée en tant que groupe.

Toutes ces mesures soulèvent des inquiétudes importantes quant aux garanties d'autonomie et d'indépendance qui ont été soigneusement préservées par la loi et qui sont également reflétées dans les normes et pratiques universelles de bonne gouvernance démocratique, comme les *Principes concernant le statut des institutions nationales* adoptés par la résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 décembre 1993. Un aspect des Principes de Paris qui n'est pas abordé dans l'examen, mais qui est devenu une préoccupation courante pour le BDEJ, concerne les garanties d'indépendance financière.

L'indépendance du défenseur est assurée par la transparence de son processus de nomination, par les garanties entourant la finalité des démarches du défenseur, par un accès plein et entier à tous les dossiers du gouvernement et grâce aux dispositions relatives à l'immunité contre les poursuites. Toutefois, la garantie ultime d'indépendance est une indépendance financière. Sans les ressources adéquates, même la meilleure loi assurant la surveillance des services aux enfants et la protection de leurs droits serait inefficace. Avec une augmentation de 33 % du nombre de cas traités au cours de l'exercice financier, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse ne dispose pas des ressources lui permettant de répondre à la demande. Des ressources supplémentaires seront nécessaires, au cours du prochain exercice financier, pour maintenir les niveaux actuels de services aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick.

Soumission sur l'inclusion scolaire



En décembre 2010, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a entrepris un examen de l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick et des mesures prises pour donner suite au rapport MacKay de 2006 sur cette question. Le BDEJ, étant donné son mandat de donner des conseils et une orientation au gouvernement sur les questions qui concernent les enfants et la jeunesse, a été invité à participer au processus d'examen.

En mai 2011, le défenseur a rencontré Gordon Porter et les membres de l'équipe d'examen sur l'éducation inclusive et entrepris de faire un suivi en présentant une soumission écrite, qui a été déposée en novembre 2011.

Dans cette soumission, le défenseur aborde les préoccupations entourant le processus de résolution de conflit relativement au placement des étudiants et aux services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. Le défenseur a également proposé un mécanisme d'appel pour régler les problèmes qui se retrouvent trop souvent devant les tribunaux, à la Commission des droits de la personne ou au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, à la suite d'un examen ou d'une décision d'un surintendant. La soumission résumait sommairement certains aspects des commentaires informels du défenseur adressés aux membres du comité lors d'une rencontre en personne tenue en mai.

Un domaine très préoccupant, présenté à l'équipe d'examen, concernait le manque apparent de mécanismes efficaces pour permettre aux élèves ayant divers problèmes d'apprentissage et à leurs parents de se faire entendre.

Le BDEJ se réjouissait de constater l'action du gouvernement relativement aux recommandations du rapport final de juin 2012, notamment en termes de financement et de plan d'action pour faire en sorte que les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont intégrés et ont accès au soutien approprié dans des environnements d'apprentissage scolaire inclusifs.

Examen des soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick

En mars 2011, le Comité directeur sur les soins de santé primaires, sous la direction du ministre de la Santé, a publié un document de discussion sur les futurs soins de santé primaires dans la province, *Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et de la prestation de ces services au Nouveau-Brunswick*.



À la suite de la publication de ce document, le défenseur a participé à deux séances de dialogue avec le comité directeur en juin et en juillet 2011. En septembre 2011, le défenseur a présenté des commentaires écrits aux fonctionnaires du ministère de la Santé à propos du document de discussion et des domaines qui le préoccupaient relativement aux enfants et aux jeunes.

Le défenseur a exprimé ses inquiétudes quant au manque de services de soins de santé primaires et de services spécialisés pour les enfants et la jeunesse au Nouveau-Brunswick. Dans sa soumission, il mentionnait que le document de discussion faisait peu état de cette situation et que le rapport ne faisait aucune référence aux préoccupations ou aux défis propres aux soins de santé pour les jeunes des Premières Nations.

Les soumissions écrites du défenseur mettaient l'accent sur cinq recommandations :

- 1.** Le programme de soins de santé primaires devrait comporter des mesures plus détaillées pour soutenir le Plan d'action pour la santé mentale, en faisant explicitement référence à la Prestation des services intégrés, le Centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes et le rôle des médecins en soins primaires dans la mise en œuvre de services d'intervention et de suivi pour les enfants et les jeunes à besoins complexes.
- 2.** Un engagement plus clair de mettre en œuvre la vision « Une personne, un dossier ». Le dossier de santé électronique (DSE) devrait être ouvert lors de naissance, au service de maternité. La solution « Un enfant, un dossier », dès la naissance, pourrait être associée à un portail du patient que les parents pourraient utiliser puisqu'ils seront les premiers à avoir accès à une telle technologie.

3. Le rapport devrait comprendre de plus amples détails sur la collaboration entre le ministère de la Santé, les médecins en soins primaires, le ministère du Développement social, le ministère de la Justice et du Procureur général et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin que notre société reste à l'écoute des déterminants sociaux qui ont une influence importante sur la santé et le bien-être.
4. Il faudrait plus de programmes et de services faisant la promotion du développement sain des jeunes enfants et de leur famille.
5. Il faudrait mener une évaluation de l'impact des réformes proposées sur les enfants.

Le cadre des soins de santé primaires pour le Nouveau-Brunswick, présenté par le gouvernement, a été publié en août 2012.

Quelques histoires à succès

L'opinion des jeunes sur les questions qui les touchent doit être entendue

Une jeune dans un établissement psychiatrique a appelé notre bureau pour se plaindre du fait qu'elle ne pouvait pas rencontrer sa travailleuse sociale aussi souvent qu'elle en avait besoin pendant son traitement. Avant son traitement, elle communiquait avec sa travailleuse sociale tous les jours ou deux fois par jour. Elle espérait pouvoir voir sa travailleuse sociale au moins toutes les deux semaines. Avec l'aide de notre bureau, la jeune a commencé à rencontrer sa travailleuse sociale toutes les deux semaines et s'est remise à lui parler régulièrement au téléphone. Un autre jeune a appelé de CJNB comme il n'a pas réussi à communiquer avec son agent de probation. La communication entre le jeune et l'agent de probation a été organisée.

Demandes de défense



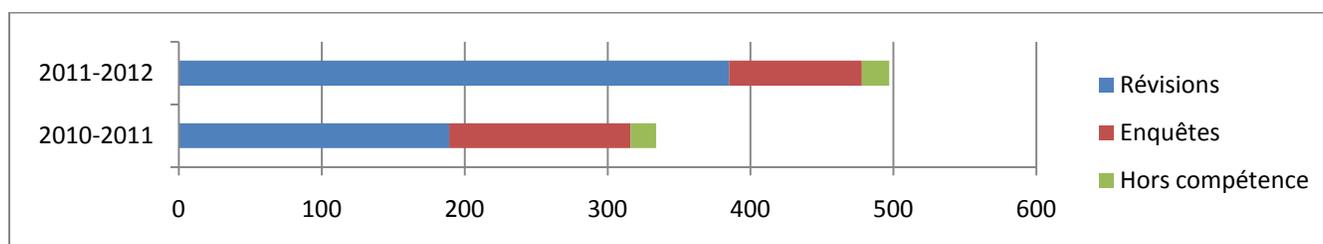
En raison de ses efforts de sensibilisation auprès des représentants du gouvernement, des organismes communautaires, des agences de services auprès des enfants, des familles et des jeunes eux-mêmes, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a observé une augmentation marquée des demandes de défense présentées en 2011-2012.

Le défenseur et le personnel ont beaucoup voyagé dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick pour rencontrer les groupes et leur expliquer le mandat et le rôle du défenseur, ainsi que pour offrir de la formation au public sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies au Nouveau-Brunswick.

Le personnel a rencontré tous les nouveaux jeunes qui sont arrivés au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, au Centre hospitalier Restigouche, au Centre Pierre-Caissie et dans plusieurs foyers de groupe dans la province pour les informer des services du Bureau.

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le Bureau a reçu **497 demandes de défense** provenant d'enfants et de jeunes et de leurs adultes alliés. Des dossiers en cours, les délégués ont effectué 385 révisions, réglé ou renvoyé 93 enquêtes et dirigé 19 demandes hors de sa compétence à d'autres bureaux et services gouvernementaux.

Ces demandes représentent une augmentation de 48 % de cas individuels comparativement à 2010-2011, année pour laquelle le Bureau avait reçu 334 demandes de défense.



Des 497 demandes de défense, 418 sont parvenues au Bureau par téléphone, alors que 26 demandes ont été présentées en personne.

À la fin de l'année, 364 des cas ont été révisés et clos, alors que 133 des cas sont toujours en cours et ouverts à des fins de révision.

Les cas individuels par Ministère et par agence

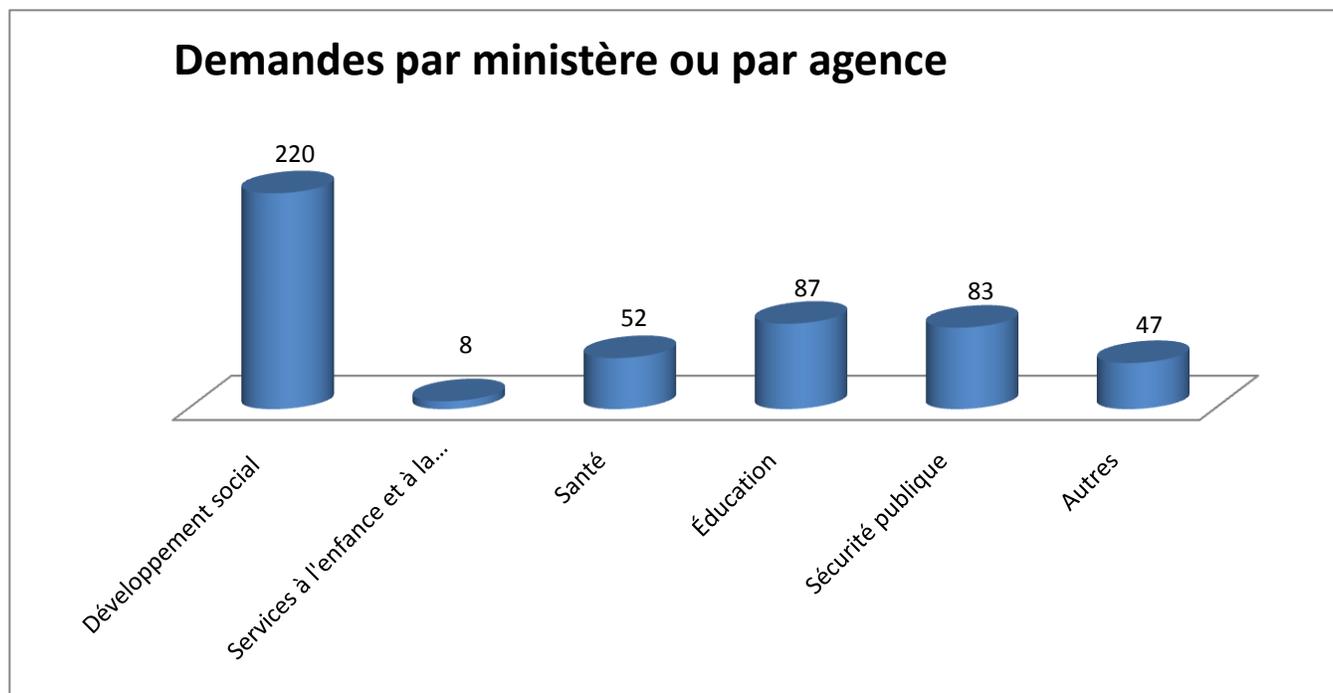
Sur les enquêtes reçues et les demandes révisées par le Bureau, le ministère du Développement social était concerné par 220 dossiers, une augmentation de 49 cas par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié de ces demandes touchaient les questions concernant les Services de protection de l'enfance, les Services résidentiels et les services pour les enfants et la jeunesse ayant des besoins complexes. De plus, sept des huit demandes de défense qui ont concerné les *services à l'enfance* et à la *famille des Premières Nations* traitaient de protection de l'enfance.

Le ministère de la Santé a participé à 52 demandes dirigées par le défenseur, une augmentation de 30 cas, par rapport à l'année précédente. Les questions relatives à la santé se rapportaient en grande partie aux demandes de Services de la santé mentale ainsi qu'au régime d'assurance-maladie et à l'admission et à la mise en congé du Centre Hospitalier Restigouche.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a participé à 87 dossiers examinés par le Bureau, comparativement aux 49 cas en 2010-2011. De ces demandes, un nombre considérable traitait avec des services offerts aux enfants ayant un besoin particulier, des services de transport pour l'aller et le retour de l'école ainsi que d'un afflux concernant les demandes impliquant des incidents d'intimidation.

Des 83 demandes dont le ministère de la Sécurité publique s'est occupé, 25 % ont été entreprises à la suite de visites sur le site par le personnel du Centre pour jeunes. Souvent, ces requêtes concernaient l'accès aux services dans la collectivité lors de la sortie de l'établissement correctionnel. Ces 83 demandes constituaient une augmentation importante sur les 24 dossiers de l'année précédente.

Il y a eu 47 autres requêtes de défense auxquelles ont participé divers ministères ou agences en ce qui a trait à la prestation de services aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick.



Tel qu'indiqué, l'augmentation des demandes de défense dans l'ensemble des secteurs peut être attribuée à l'augmentation de la connaissance du public des services disponibles au Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi qu'à une meilleure prise de conscience et une sensibilisation aux droits des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick.

En 2011-2012, le Bureau a observé une augmentation, par rapport à ces dernières années, pour les demandes de défense ayant trait :

- à des incidents d'intimidation;
- à des jeunes accusés sous la *LSJPA*;
- à des litiges parentaux entourant la prise en charge des enfants et des jeunes;
- à des grands-parents désirant le contact avec leurs petits-enfants.

Comme ces demandes sont devenues plus fréquentes, le Bureau a travaillé avec les Ministère et les agences afin de définir les causes profondes de ces questions et collabore avec des partenaires pour rectifier les problèmes systémiques qui aggravent le besoin d'enquêtes et de révisions.

Quelques histoires à succès

Les jeunes ont le droit d'obtenir de l'information sur leurs droits et intérêts

Une adolescente qui recevait des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations se préparait à subir un traitement dans un centre résidentiel pour les toxicomanes. Avant la date de sa comparution devant le tribunal, la jeune a communiqué avec notre bureau pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le centre résidentiel. Notre bureau a pu lui fournir l'information qu'elle cherchait et a recommandé à son agent de probation et à son travailleur social de continuer à lui fournir des renseignements sur une base régulière. Notre bureau est resté en contact avec la jeune pendant son retour à la communauté.

Dans un effort visant à déterminer la mesure dans laquelle le Bureau a bien servi les droits et les intérêts des enfants et des jeunes dans différentes régions du Nouveau-Brunswick, le Bureau a fait le suivi des demandes par comté.

En 2011-2012, les demandes de défense ont été reçues par des jeunes ou par leurs adultes alliés des 15 comtés du Nouveau-Brunswick. Cependant, le plus grand nombre des demandes provenait des huit comtés suivants :

- Northumberland — 93
- Westmorland — 77
- York — 72
- Saint John - 52
- Gloucester — 36
- Restigouche — 35
- Kings — 14
- Madawaska — 9

*24 demandes ont été désignées comme n'ayant pas de comté.

Étant donné le nombre plus élevé de demandes de défense qui provient de plusieurs régions du Nouveau-Brunswick, le Bureau continuera de cerner les problèmes de ces régions. Le Bureau communiquera également avec les agences et les organismes qui desservent les enfants dans les comtés où très peu de demandes sont reçues pour voir s'il y a un besoin d'améliorer la sensibilisation du public aux services du Bureau.

Administration

Bilan financier

Le bilan financier sommaire du BDEF pour l'année 2011-2013 est comme suit:

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	644 938.00	621 928.21
Autres services	125 500.00	139 382.46
Fournitures et approvisionnements	15 250.00	6 775.29
Biens et matériel	13 050.00	1 192.99
Contributions et subventions	0	(17 000.00)
Service de la dette et autre	0	0
Total	798 783.00	752 278.95

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Notre équipe

Juliette Babineau Moore	Adjointe administrative
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Wendy Cartwright†	Déleguée
Mathieu Couturier	Délégué
Matt DeCourcey†	Coordonateur de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze†	Délégué
Robert Lafrenière	Délégué
Melanie Leblanc	Déleguée
Joleen Richards†	Déleguée
Denise Veil*	Réceptionniste
Christian Whalen	Défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim
Marcelle Woodst†	Déleguée

† Partie de l'année

* Temps partiel

Nous voulons connaître votre point de vue!

Adresse postale :

C.P. 6000

548 rue York

Fredericton, N-B

E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2789

Sans frais : 1-888-465-1100

Télécopieur : (506) 453-5599

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Site Web: www.gnb.ca/dejnb

